

Décembre 2017



Le petit Frazéen

n° 21

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l

Quel avenir pour nos villages ?

C'est une question que se posent légitimement beaucoup de Français vivant dans ces villages qu'on regroupe sous le nom de zones rurales. Certains ont pensé qu'ils seraient bientôt administrativement rayés de la carte : l'échelon communal allait disparaître. C'est vrai que précédemment on a très souvent entendu des politiques s'ouvrir publiquement de vouloir supprimer les municipalités les plus modestes.

Certains ont aussi pensé que les rapprochements de communes étaient la solution, et on a assisté ici et là à des fusions de communes. Près de chez nous, on a ainsi vu naître plusieurs nouvelles « communes » fusionnées de deux, trois ou quatre communes historiques. La plupart du temps les motivations étaient financières puisque le gouvernement précédent les avaient assurées de maintenir leurs dotations en cas de fusion. Leur nom est changé, leurs mairies ont fermé...

Frazé est resté Frazé.

Frazé sera toujours Frazé.

Les sirènes des promesses de jours meilleurs en cas de fusion, nous ne les avons pas écoutées, mais écartées d'un revers de la main. Non pas que nous n'aimions pas nos voisins, mais Frazé doit rester Frazé. Et pour Frazé nous voulons, nous essayons d'accomplir le meilleur.

Nous avons ensemble, depuis bientôt 10 ans, fait vivre ce village.

Personnellement j'y ai mis tout mon cœur et beaucoup d'énergie. Et aussi beaucoup d'heures de travail sur des dossiers parfois très complexes pour démêler des situations difficiles, et permettre de protéger à chaque fois les intérêts de Frazé, et eux seuls !

En regardant par-dessus mon épaule, je me dis que Frazé en 10 ans a plutôt bien vieilli !

Et l'avenir est prometteur aussi : en novembre j'ai eu le très grand honneur d'être invitée à l'Élysée, et reçue par le Président de la République. Lors du congrès des maires il a confirmé son attachement à l'échelon communal, et s'est dit très reconnaissant du travail que les élus des villages accomplissent. Une forme de reconnaissance que nous sommes très fiers de partager avec vous : oui, nous avons bataillé parfois, oui, nous avons travaillé beaucoup, non, tout ne fut pas toujours facile. Mais nous avons raison : des villages comme le nôtre ont un bel avenir devant eux, et cette reconnaissance, au plus haut échelon de la République, c'est à vous que nous la dédions, pour votre confiance et votre soutien, vous en qui le Conseil municipal puise énergie et motivation, pour vous tous, chers Frazéens.

Vive Frazé et bonne année à tous !

Brigitte Pistre

Les travaux réalisés ou en cours

➤ L'église : et maintenant ?

Nous avons sauvé notre église et votre soutien a été déterminant pour réaliser des travaux d'une telle envergure ! Nous pouvons réellement et collectivement être fiers du travail accompli, que nous soyons ou non croyants : cette église est magnifique, et face au château, elle est un élément indiscutable de la beauté de notre village.

En faisant cela, c'est tout le village, toutes les maisons, toutes les habitations que nous valorisons.

Voilà qui est fait. Maintenant ce n'est pas fini : il faut penser à la phase 3, l'intérieur.

On ne pouvait enchaîner directement, car d'une part les marchés pour l'intérieur ne sont pas les mêmes que ceux des extérieurs, les artisans n'exerçant pas dans les mêmes domaines. Il faut donc relancer la procédure d'appels d'offres après avoir défini les grandes lignes de ce que nous voulons faire.

Or ce que nous voulons faire reste justement à discuter : en réalisant les travaux précédents, notamment la consolidation des entrants (d'où on a extrait l'impressionnante pièce de bois pourri exposée dans l'église et qui en dit long sur l'état dans lequel se trouvait l'édifice...), nous avons mis à jour partiellement une voûte lambrissée. Faut-il la faire réapparaître ? De même, en enlevant les ciments indûment posés sur les murs, on découvre différentes strates de travaux : où faut-il s'arrêter dans la reprise des enduits... Il y a beaucoup d'autres questions à voir avec les Architectes des Bâtiments de France, puis à chiffrer...

Mais avant tout il faut laisser l'église « se poser » après ces deux années de travaux conséquents. Des enduits doivent sécher, ainsi que des pièces de bois, éléments de charpente ou de plafond. De même pour l'assainissement qui doit permettre aux pieds de murs de retrouver un état plus sain...

Laissons donc un peu de temps avant de repartir sur cette phase finale de travaux.

Un filet intérieur a été placé, qui permet de sécuriser les visiteurs et paroissiens. Nous avons pu célébrer plusieurs offices, la vie de l'église reprend, et dans quelques temps, on sera heureux de dire : on y repart !



L'intérieur de l'église ayant été sécurisé, l'édifice peut tout à fait accueillir le public, comme ici lors des Journées du Patrimoine.

➤ Salle des fêtes : des travaux d'amélioration énergétique à l'étude



Suite au plan climat isolation élaboré en juin 2017 par le bureau d'études Building Systems Energis en accord avec la Région Centre – Val de Loire, le rapport démontre la nécessité de procéder au remplacement des menuiseries et à la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) en simple flux afin d'éviter les déperditions de chaleur. Ces travaux entraîneront la réfection des peintures intérieures ainsi que certains aménagements en électricité.

Une consultation en procédure adaptée va donc être lancée et des subventions seront sollicitées auprès de la Préfecture et de la Région via le PETR.

➤ Voirie : seconde phase de réfection à la Mare des Joncs

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien et de réfection de voirie, la Commune a procédé cette année à la seconde phase de réfection de la voie communale de la Mare des Joncs.

Coût des travaux : 2 587,66 € HT, avec une subvention de 776,30 € du Conseil départemental.



➤ Un éclairage plus économe rue 19 Mars 1962

Comme prévu, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la consommation énergétique, la Commune a réalisé cet automne la deuxième phase de remplacement des lampes d'éclairage public à mercure par des lampes à sodium moins énergivores.

Ainsi, rue du 19 Mars 1962 (route du silo), les 6 foyers de style routier ont été remplacés.

Coût des travaux : 3 400 € HT, avec une participation de 1 200 € du Syndicat Départemental d'Electricité et de 1 200 € du Conseil départemental.

➤ Patrimoine bâti : l'inventaire de Frazé consultable sur la base de données régionale

Cette année, l'ouverture de nos Journées du Patrimoine a été marquée par la restitution de l'inventaire du patrimoine bâti mené par le Parc naturel régional du Perche. La salle de la mairie était à peine assez grande pour accueillir les Frazéens venus nombreux assister à cette présentation suivie d'une visite dans le bourg. Florent Maillard, chargé de mission au Parc, a restitué un condensé de ce travail colossal mené sur toute la commune, à la rencontre de l'architecture et de ses habitants, pour comprendre et dater le bâti. Car cette étude à caractère scientifique est le fruit de recherches bibliographiques, de consultation des archives (communales, départementales, de l'évêché, ...), mais aussi de nombreuses visites de terrain.

L'analyse et l'archivage des données ont été saisis sur la base de données régionale. Une synthèse communale est également proposée sous-forme de plaquette.

Pour accéder à ces documents, nous vous invitons à consulter le site internet dédié à l'adresse <https://patrimoine.regioncentre.fr/gertrude-diffusion/>, descendre dans *Actualités de la recherche* et cliquer sur *L'architecture rurale du Parc naturel régional du Perche*, puis à droite dans *Œuvres contenues* cliquer sur *Présentation de la commune de Frazé*.



Nous vous souhaitons une agréable découverte et rappelons aux personnes qui ne seraient pas équipées qu'un poste informatique est à votre disposition en mairie.

➤ Les employés communaux au service de votre village

Ils sont 4 : Christine Trécul, Danila Bondu, Eric Gasnier et Alexandre Ancerne.

- **Christine**, secrétaire de mairie depuis 2002, vous accueille presque tous les jours : même si les horaires officiels d'ouverture de son bureau sont le lundi et jeudi matin et le mardi après-midi, il est rare que sa porte vous soit fermée en dehors du mercredi où elle ne travaille pas. Etat-civil, comptabilité, factures, rémunérations, urbanisme, gestion du syndicat de l'eau, relations avec les collègues de la communauté de communes, car scolaire, sa tâche est variée, car le métier de secrétaire de mairie est multiple et reflète en fait toute l'étendue de la vie d'un village.
- **Danila** depuis 2013, prend soin des locaux publics : église, salle des fêtes, mairie, toilettes publiques, rien n'échappe à son regard et gare à ceux qui salissent de leurs bottes crottées ces espaces dont elle prend soin avec rigueur et efficacité ! Danila réalise également les états des lieux lors des locations de la salle des fêtes, qui est très souvent demandée.
- **Eric*** travaille pour Frazé depuis 2005. Il intervient sur les 2770 ha de la commune, comportant 30 km de routes à surveiller et autant de chemins à entretenir. Les espaces verts du bourg ou des hameaux, les containers à poubelles sur toute la commune (72 écarts ou maisons isolées), les corbeilles et mobiliers extérieurs, les jeux des enfants, la préparation des espaces pour les fêtes, manifestations, feux d'artifice, l'entretien des bâtiments publics, du matériel roulant ou encore des installations dans la salle des fêtes ou la mairie, et la gestion et surveillance quotidienne de la station d'épuration, tout cela est de son ressort. Avoir l'œil, penser à tout, anticiper pour que rien ne vienne perturber le confort des Frazéens, l'agrément des visiteurs, la sécurité de tous, c'est une lourde responsabilité et un travail quotidien parfois dans des conditions climatiques ou techniques difficiles.
- **Alexandre** est arrivé en 2015. Depuis, il aide Eric au quotidien. Après la découverte de la commune, qu'il connaît maintenant très bien, et l'apprentissage de certains gestes professionnels, il est maintenant lui aussi au service des Frazéens.

Les employés communaux bénéficient régulièrement des formations juridiques, techniques ou administratives pour être au fait des évolutions nombreuses et toujours performants dans l'exercice de leur activité.

* Depuis plusieurs années, Eric a initié une baisse progressive de l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre commune. Engagé avec succès dans une procédure d'obtention du label « Zéro phyto », son travail exemplaire mérite ici d'être souligné. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans un prochain numéro de notre bulletin.



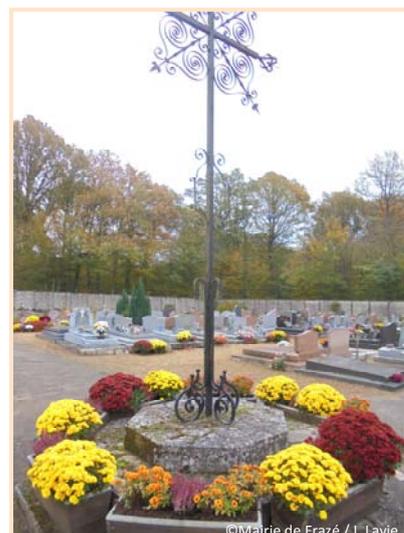
Merci de penser à eux : ne jetez pas vos lingettes dans les toilettes, ne déposez pas vos déchets aux pieds des containers, ne laissez pas vos ordures ménagères hors des bacs, ne déposez rien dans les espaces naturels (on a trouvé des matelas ou vieille ferraille dernièrement) ! Bref faites preuve de civisme, chaque geste que Eric ou Alexandre doivent accomplir pour réparer les négligences de certains sont à la fois une perte de temps donc d'argent et en même temps une grande preuve de manque de respect pour eux, et pour la collectivité !

➤ Cimetière : suite de la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon

Comme évoqué dans le bulletin municipal de décembre 2016, le procès-verbal établi le 21 octobre 2016 pour une validité de 18 mois recensait dans le carré D (situé à gauche en entrant) 161 sépultures dont l'état d'abandon pouvait justifier la reprise par la commune du terrain occupé. A la suite de la notification de ce procès-verbal, 5 familles se sont manifestées et ont déclaré ne pas rétablir la concession. Ce sont dès lors 9 places qui seront disponibles. Un nouveau relevé sera réalisé sur ce carré au printemps 2018 et un deuxième procès-verbal sera établi, valable pour une nouvelle période de 18 mois, la procédure devant, de par les textes, se dérouler sur une durée totale de 3 ans.

De la même manière, cette procédure sera engagée en 2018 sur les 2 autres carrés restant sur lesquels on a pu d'ores et déjà recenser au total 91 emplacements qui se répartissent respectivement en 54 pour le carré A et 41 pour le B.

L'opération de reprise des concessions visées par cette procédure ne pourra donc aboutir en premier lieu qu'après 2019 pour le carré D, puis au final en 2021 pour le reste du cimetière.



Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Ancienne boulangerie : donnez-nous votre avis !



Les locaux de l'ancienne boulangerie, rue du 8 Mai 1945, sont propriété de la commune depuis le début de l'année. Nous avons acquis ces bâtiments en raison de leur emplacement et de leur grand état de vétusté : depuis de nombreux mois ils étaient en vente mais personne ne semblait vouloir se lancer dans une réhabilitation de grande envergure. Il nous a semblé que nous n'avions pas d'autre choix que de les acheter afin d'éviter que la chute inexorable des murs ne viennent perturber la tranquillité des passants et des voisins si l'on ne faisait rien. Sans parler du préjudice esthétique !

Maintenant il est temps de faire quelque chose de cet espace, plus grand qu'il n'y paraît vu de la rue. En effet, au-delà de la boutique que certains d'entre vous ont bien connue, il y a un ensemble de pièces qui formaient l'appartement des boulangers, suivis de grands espaces dédiés précédemment aux ateliers, le tout surmonté d'un étage et d'un grenier. Beaucoup de bois, beaucoup de profondeur, de la hauteur : avec une baguette magique et beaucoup d'euros on pourrait imaginer de très beaux lieux de vie. Oui mais quoi ?

C'est là que vous avez peut-être envie de donner **vos idées**.

Malheureusement nous ne pouvons vous faire visiter : c'est en effet un lieu devenu trop dangereux pour s'y hasarder en toute sécurité ; les escaliers sont défoncés, les murs délabrés et il y a de la ferraille qui menace chaussures ou pieds à chaque pas.

Nous avons plusieurs schémas possibles en tête, et nous avons quelques contraintes :

- Il faut que ce bâtiment ait une utilité collective puisque c'est avec de l'argent public que nous allons le restaurer.
- Il faut imaginer un espace vaste mais potentiellement organisé en plusieurs affectations : faisons preuve de pragmatisme mais aussi d'imagination !
- Il convient de prendre en compte que nous avons déjà un commerce, il est donc impossible d'avoir accès aux aides « dernier commerce en milieu rural ».

Alors ? Gîte rural ? Restaurant plus grand ? Local associatif ? Autre idée ? Tout cela à la fois ?

On en parle ensemble car c'est ensemble que nous aurons ensuite à le faire vivre et à en faire un atout pour notre village.

Si vous le souhaitez, venez à notre réunion publique sur le sujet (la date sera fixée et communiquée lors des vœux le 6 janvier).

Et d'ici là, réfléchissons bien à l'avenir de ces locaux.

PS 1 : en raison de leur grande vétusté, il n'est pas impossible que certaines parties de ces locaux soient à démolir.

Ps 2 : afin de ne pas perdre de temps, nous avons lancé avec notre assistante à maîtrise d'ouvrage une étude de faisabilité qui doit nous permettre de définir au mieux quelles peuvent être les affectations possibles, avec quelles contraintes. Ce type d'étude va nous assurer une aide à la décision avant de lancer les travaux, et nous permettre d'apprécier l'état de solidité des bâtis ainsi que la faisabilité technique des travaux imaginés ensemble.

➤ La réfection du Calvaire prévue en 2018

Il fait tellement partie du paysage que nous n'y prêtons pas toujours attention. Et pourtant, le calvaire situé à l'entrée du bourg, à l'intersection des routes de Montigny-la-Chartif, La Leu, Chassant et La Croix-du-Perche mérite sa cure de jouvence. Le poids des années pèse lourdement sur ces pièces de bois très fortement dégradées, à la limite de l'effondrement.

Le Conseil municipal a donc décidé de procéder à la réfection du calvaire en 2018. Après réception de plusieurs devis, c'est l'entreprise Huet et Fils, de Méréglise, qui a été retenue.

Coût estimatif des travaux : 3 380 € HT, éligibles à une subvention de 50 % du Conseil départemental soit 1 690 €.



Suppression de la taxe d'habitation : l'avis de notre Maire

Depuis les élections présidentielles, beaucoup de réformes sont en cours ou ont abouti. Parmi elles, celle dite de la suppression de la taxe d'habitation. Elle a fait couler beaucoup d'encre, et semble avoir été mal comprise par beaucoup.

Si je reviens dessus, c'est justement en raison des malentendus et également pour rassurer ceux qui s'inquiéteraient, à tort, soit de leurs finances personnelles, soit des finances communales.

Oui, la suppression de la TH est une bonne chose. Parce que cet impôt m'a toujours semblé injuste. Seuls les plus démunis en étaient exonérés. Pour les autres, les « classes moyennes » cet impôt n'était pas véritablement proportionnel aux ressources de chacun puisque le taux est le même pour tous, seule l'assiette (base de calcul, liée à l'habitation en question) change, or cette assiette n'a pas été réformée depuis trop longtemps, les bases de calcul sont donc devenues petit à petit très éloignées des réalités sur le terrain.

Année après année, la plupart des Frazéens vont donc être totalement exonérés de cet impôt, libérant ainsi du pouvoir d'achat.

Qu'en est-il des autres, les Frazéens les plus aisés, qui n'en seront pas exonérés ? Le Conseil municipal n'a absolument pas l'intention d'augmenter leur participation pour compenser ! Ceci a été entendu ici ou là mais il n'en est rien ! La compensation existe, elle sera assurée à l'euro prêt par les pouvoirs publics ! Qui, pour trouver ce financement, ont demandé aux collectivités de faire un effort pour MOINS augmenter leurs dépenses de fonctionnement. Je dis bien « MOINS AUGMENTER » ! Il ne s'agit pas de baisser nos dépenses, ce qui voudrait dire baisser les rémunérations des agents, ou baisser le chauffage de la salle des fêtes ou de la mairie, ou toute autre dépense de fonctionnement. Non, l'idée c'est d'arrêter cette hausse permanente de ces dépenses, de la ramener vers une plus grande stabilité. Et cet effort est demandé principalement aux plus grosses collectivités (grandes villes, régions, départements) qui concentrent les 2/3 de ces dépenses.

Sachez que la TH représente pour Frazé environ 30 000 € de recettes annuelles. Nous avons, avec les conseils municipaux successifs, toujours fait attention à ne pas en faire un impôt trop lourd. Parce que nous pensons que le rôle des élus est de maintenir au plus juste les prélèvements, tout en réalisant les investissements nécessaires à la bonne qualité de vie. Certains investissements sont indispensables, et nous les avons faits, et en ferons d'autres. Leur financement est lié aux « économies » réalisées en budget Fonctionnement, budget que nous maîtrisons au mieux pour dégager chaque année un excédent (recettes supérieures aux dépenses). Cet excédent permet de construire un budget « Investissement ». En injectant 20 euros dans le budget d'investissement et grâce aux subventions que nous allons chercher, nous pouvons investir 40, ou 60, voire 100 euros. Mais ces dépenses-là sont économiquement saines et vitales car ce sont elles qui permettent de garder notre village en bon état et qui font vivre l'économie !

Ce n'est donc pas sur les dépenses d'investissement que le gouvernement nous demande cet effort de stabilité, mais sur le fonctionnement, donc sur des dépenses maîtrisables sans pénaliser l'économie locale. Et sans taxer davantage ceux d'entre nous qui paieront encore la taxe d'habitation !



Agriculteurs : restez sur vos parcelles, la voirie n'est pas cultivable !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Certains agriculteurs ont tendance à élargir la surface de leurs terrains au détriment de la voie communale qui longe leurs champs, ceci au risque de provoquer des accidents comme ce fut le cas récemment, les véhicules amenés à déborder de la partie bitumée lors d'un croisement se trouvant alors en déséquilibre du fait des labours.

Nous leur demandons expressément de bien vouloir désormais s'abstenir de cultiver les accotements ! A défaut, la municipalité est en droit de demander le paiement d'une amende et de faire réaliser les travaux de remise en état en les refacturant, conformément à la législation en vigueur*.

Merci donc de rester sur vos parcelles et de respecter les accotements dont l'usage et la destination sont publics ! Ces accotements servent aussi de support au réseau de distribution d'eau potable, aussi il convient de respecter les

bouches à clé et les ventouses du réseau de distribution d'eau. Lorsqu'une bouche à clé est décalée ou arrachée par le matériel agricole, cela nécessite l'intervention du Syndicat des eaux, pénalisant les abonnés (sans eau pendant la durée des réparations) et pouvant altérer la qualité de l'eau.

*** Référence : article R. 116-2 du Code de la voirie routière : Les infractions mentionnées à l'article précité peuvent entraîner le paiement d'une amende de 5^{ème} classe et l'obligation de réparer les dégâts commis.**

Syndicat des eaux : régularisation pour comparer la production d'eau et le volume d'assainissement public

Suite à la demande des services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour faciliter la comparaison des rapports techniques et financiers émis chaque année d'une part sur le service de production et distribution d'eau et d'autre part sur le service d'assainissement public, le syndicat a décidé de mettre en concordance les dates d'exercice comptable de ces deux rapports ; dorénavant ils seront donc tous les deux calculés sur l'année civile. C'est pourquoi, les abonnés vont observer sur leur facture de décembre 2017, une fraction d'abonnement de 8/12ème pour l'eau comme pour l'assainissement allant du 01/05 au 31/12/2017, soit 8 mois. La prochaine facture émise en mai-juin 2018 portera seulement sur 1/2 abonnement et il en sera de même pour la facture de décembre 2018.

Pour toute information ou en cas de fuite d'eau avant compteur, veuillez contacter :

le Président du Syndicat des eaux **Gérard TRECUL** au **06.32.00.74.88**

le vice-Président **François CHENEAU** au **02.37.47.06.91**

Nouveau : des containers de collecte des bouchons de liège et en plastique

Le SICTOM va mettre à la disposition des habitants des containers de collecte de bouchons de liège pour les recycler en matériaux d'isolation ; l'un qui sera installé sous le préau dans la cour de la Mairie et l'autre près de la salle des fêtes. Un conteneur sera apposé aussi au point de collecte pour récupérer les bouchons en plastique.

Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1er mars 2018 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Une **permanence** est prévue en mairie le **30 décembre de 10h à 12h** pour les dernières inscriptions de l'année.

CCAS : le 11 novembre à Frazé



©Mairie de Frazé / I. Lavie

La **cérémonie officielle du 11 novembre** honorait cette année tous les soldats morts pour la France dans les différents conflits qui ont affecté notre Nation et celles de nos alliés.

Elle marquait néanmoins plus particulièrement le 99^{ème} anniversaire de la « Grande Guerre » 1914-1918 et s'est déroulée avec le concours de l'Harmonie de Brou.

Un vin d'honneur traditionnel offert par la municipalité a clôturé cet événement.



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Près de 140 Frazéens ont été invités au **repas annuel du 11 novembre** organisé par les membres du CCAS et de la Municipalité. Pour diverses raisons, certains n'ont pas pu venir, et nous étions finalement 70 pour partager un repas succulent préparé et servi par l'équipe sympathique de « l'Etape des Saveurs » dans la salle des fêtes dont l'extérieur a été récemment restauré et embelli. Comme chaque année, un cadeau a été remis aux deux aînés présents : Jacqueline Boudeville et Bernard Bertry.

Par ailleurs, et conformément à une décision du CCAS et du Conseil municipal, chaque participant a reçu deux bons d'achat d'une valeur de 15 € à valoir dans les commerces frazéens. Ceci en remplacement des colis de fin d'année qui faisaient toujours des déçus, certains ne buvant pas d'alcool, d'autres n'ayant pas droit aux chocolats, etc... Avec cette formule où chaque personne peut s'offrir les gourmandises de son choix et les déguster de la part de la municipalité, tout le monde est content, y compris nos commerçants puisque ceci participe au développement de leur activité. La date de validité de ces bons est portée au 30 juin 2018. Pour les frazéens bénéficiaires qui n'ont pas pu venir au banquet, il est possible retirer ces bons d'achat en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Un Frazéen à la Une : Monsieur de Loture

Il est des hommes qui éclairent la route sur laquelle ils marchent. Claude-Charles de Loture est de ceux-là. Sa route l'a amené à Frazé : son histoire d'amour avec Hélène de la Sayette lui ouvre les portes du Château de Frazé. Frazé, qui lui doit tant ! Frazé qu'il aime tant et qui l'aime tant en retour. Comment dissocier le village de cet homme, dont la vie est un exemple célébré dernièrement lors de la remise de la Légion d'Honneur par Jacques de la Rosière, ancien Directeur Général du FMI et Gouverneur Honoraire de la Banque de France.

Car « Monsieur de Loture » comme on dit au village, oubliant de lui donner ses titres de noblesse (car pour les Frazéens la seule évocation de son nom vaut mieux que tous les titres), Monsieur de Loture est riche d'une vie à la fois longue et dense, multiple et lumineuse, aussi documentée et passionnante qu'un roman ou qu'une épopée historique. Nous ne pouvons, ici et en quelques lignes, parler de Monsieur de Loture comme il le faudrait. Nous, qui vivons près de lui dans notre village, sommes juste les témoins de



©Mairie de Frazé / I. Lavie

son énergie quotidienne de jardinier aussi patient que tenace, de sa sagesse d'homme presque centenaire, de sa culture accessible à tous et largement admirée et commentée lors des Journées Européennes du Patrimoine, de son élégance même en tenue de combat contre les ronces ou ragondins, et de sa générosité, sa très grande générosité, son ouverture aux autres et sa permanente attention à ouvrir son cœur aussi grand que les portes de son domaine.

Monsieur de Loture, vous qui lisez ces quelques lignes, nous ne vous ferons pas l'affront de raconter votre vie, nous en serions bien incapables. Permettez-nous de vous rendre collectivement hommage et de vous remercier pour cette exemplarité et la sérénité que votre présence apporte à ceux qui ont la chance de croiser votre route. La Légion d'Honneur évoquée plus haut, reçue au titre de votre engagement volontaire et courageux lors de la deuxième guerre mondiale, est arrivée bien tard ! Les gens de Frazé vous avaient décoré sans attendre la cérémonie officielle, faisant de vous depuis fort longtemps et de façon unanime leur héros, Cher Monsieur le Baron.

Claude-Charles de Lille de Loture est né le 2 juin 1922 à Saint-Dié, dans les Vosges.

Il passe son enfance à Versailles, à Paris et au Château de Montriou, en Anjou.

Engagé volontaire lors de la deuxième guerre mondiale, il fera preuve lors des combats d'un courage et d'une très grande humanité avec ses hommes.

Après sa démobilisation, il reprend ses études et obtient la licence de droit et le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po). Il a ensuite occupé successivement diverses directions dans la banque.

Mariée avec Hélène de la Sayette, ils auront deux filles, Sophie et Laurence.

Depuis sa retraite, il vit au Château de Frazé, qu'il s'emploie à restaurer et à entretenir, ce qui est un vaste programme si l'on mesure la surface du domaine ou celle des toitures !

Monsieur de Loture ouvre grand les portes du Parc du Château lors des Journées Européennes du Patrimoine, et, inlassablement, année après année, y donne des « causeries » très appréciées sur l'histoire des lieux. Ses filles et les autres membres de sa famille doivent également être remerciés pour leur participation à ces événements et leur présence chaleureuse auprès du public qui se presse, quelquefois sous la pluie, pour admirer le château et écouter les propriétaires en parler avec autant de ferveur.

Claude-Charles de Loture a dédié sa légion d'honneur aux « obscurs », tous les hommes tombés au combat et dont on ne parle jamais, lors d'un très beau discours prononcé le 14 octobre 2017 en présence de nombreux Frazéens.

Événements communaux et associatifs du second semestre 2017



Les 16 et 17 septembre à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Frazé a réédité sa grande fête de village pour la 9^{ème} année consécutive.

Ces journées ont débuté le samedi avec la restitution de l'**inventaire du patrimoine bâti** (voir page 4).

Autre temps fort, le "**pyroconcert**", donné au château en présence de notre voisin Stéphane Bern, a émerveillé les spectateurs venus nombreux.

Le dimanche matin, les petits **chasseurs de trésor** ont dû revêtir leurs cirés pour braver les caprices du ciel, puis la **messe de Saint-Hubert** était célébrée dans l'église en présence des **Trompes du Perche**. Le **cochon grillé** a ensuite permis aux convives de trouver refuge dans les communs du château, en attendant de parcimonieuses éclaircies pour assister aux **conférences sur l'histoire du château** animées par le propriétaire, aux **Pointes d'histoire** interprétées par la compagnie **Estocade**, aux démonstrations d'**artisanat d'art**, à la présentation de **chevaux percherons** et aux **promenades en calèche**.

Cette année encore, la diversité des animations proposées a donc réjoui les visiteurs, nombreux à honorer de leur présence les propriétaires du Château et les bénévoles mobilisés pour ces deux jours de fête.



Le 16 décembre, tous les enfants de Frazé, de la naissance au CM2, étaient invités par le Comité des Fêtes. Tom et Lucas Bouilly (en photo) faisaient partie des plus jeunes. Après la projection d'un film, le Père Noël est venu distribuer des cadeaux. Puis petits et grands ont partagé un chaleureux goûter.

Le 17 décembre, les enfants de l'école de Chassant ont pris part à la fête de Noël. Après quelques chants et danses interprétés par chaque classe, le Père Noël est arrivé pour présenter les trottinettes, ballons et autres cadeaux offerts à l'école par la Coopérative scolaire. L'APEA organisait pour sa part un marché de Noël.

Réveillon à Frazé

Nicolas et son équipe vous proposent d'accueillir ensemble la nouvelle année !

Démarrez 2018 avec eux lors de la soirée de réveillon organisée à Frazé : menu de fête, soirée musicale dansante avec DJ, de belles surprises à gagner, tout est prévu pour que ce changement d'année soit exceptionnel.

Alors vite, avant que ce ne soit complet, réservez votre place au 02 37 29 06 20.



En attendant le réveillon à la salle des fêtes, notre commerce L'Etape des Saveurs a revêtu ses habits de lumière !

Agenda 2018 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEURS
JANVIER	samedi 6 à 17h00 samedi 13 à 20h00	Vœux de la Municipalité Galette des Rois	Municipalité Trait d'Union
FEVRIER	samedi 17 à 20h00 dimanche 18 à 14h00	40 ans de l'APEA Loto	APEA FNACA
MARS	samedi 3 à 20h30 samedi 24 à 8h00	Loto Ouverture de la pêche	Amicale des anciens élèves La Gaule Frazéenne
AVRIL	samedi 7 à 20h00 samedi 14 à 7h30 dimanche 22	Soirée Couscous Journée truites Méchoui	Trait d'Union La Gaule Frazéenne Amicale des anciens élèves
MAI	mardi 8 dimanche 13 à 7h00	Commémoration de la Victoire Brocante	Municipalité Comité des fêtes
JUIN	samedi 23 à 20h00	Feu de Saint-Jean	Trait d'Union
JUILLET	samedi 7 et dimanche 8 vendredi 13 à 17h00 vendredi 13 à 20h00	100 km du Perche Jeux et divertissements Repas champêtre, suivi du bal et du feu d'artifice	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des fêtes Municipalité / Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 15 et dimanche 16	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 20 à 20h30	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	dimanche 11 samedi 17 à 20h00 samedi 24 à 18h30	Commémoration de l'Armistice, suivie du banquet des aînés Soirée Beaujolais Assemblée générale, suivi d'un repas	Municipalité et CCAS APEA Trait d'Union
DECEMBRE	samedi 15 à 14h00 dimanche 16 à 14h00	Noël des enfants Arbre de Noël	Comité des fêtes APEA

Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Nous vous invitons à consulter régulièrement l'affichage devant la mairie ou le calendrier du site internet www.mairie-fraze.fr** afin de vous tenir informé des événements et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

Etat civil

Naissances : Kelly JEUSSE, le 12 août au Coudray
Coline LE BARS, le 5 octobre au Coudray



Mariages : Alain RIOU et Laëtitia CHASSA le 29 juillet
Eric CLAES et Zohra CHENAFI le 23 septembre
Jean-Marie VAUR et Monique CHESNÉ le 23 septembre

Décès : Monsieur Georges PHILIPPE, le 3 septembre à Brou
Monsieur Laurent NEQUACHE, le 26 novembre à Frazé
Monsieur Georges GAY, le 2 décembre à Illiers-Combray

L'équipe municipale et les agents communaux vous souhaitent de très agréables fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2018.

La cérémonie des vœux aura lieu le **samedi 6 janvier à 17 h** à la salle des fêtes.

L'accueil des nouveaux Frazéens et des bébés aura lieu à cette occasion.

Venez nombreux !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h

le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax : 02.37.29.50.14

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Fabien MASSON, 1^{er} adjoint : 06.26.63.60.03

Isabelle LAVIE, 2^{ème} adjointe : 06.20.35.38.90

Gérard TRECUL, 3^{ème} adjoint : 06.32.00.74.88

Alain GAUTHIER, 4^{ème} adjoint : 06.33.50.50.93

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.32.00.74.88

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 21 – décembre 2017

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, Maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre et Isabelle Lavie, avec la participation d'Alain Gauthier

Illustrations : Isabelle Lavie, Céline Gasnier

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux